COMMUNE de STOTZHEIM
Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
Canton d'OBERNAI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 novembre 2026
à 20 h 30

Sous la présidence de Dominique LEHMANN, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Jean-Michel CROMER, Céline MASTRONARDI, Maxime METZ

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO, Stéphane ECKERT, Pauline FABRY, Élodie HESTIN, Laetitia LEIBEL, Cédric METZ et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Gwenn GAUDIN, Valérie HIRTZ et Guillaume SCHULTZ

Procurations : Gwenn GAUDIN à Jean-Michel CROMER
Valérie HIRTZ à Caroline BAUMERT
Guillaume SCHULTZ à Élodie HESTIN

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Élodie HESTIN, comme secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

Le compte rendu adopté à la majorité des voix : 12 voix pour – 3 abstentions

N° 1

TRAVAUX PONTS COMMUNAUX : MISSION D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DEVIS COMPLÉMENTAIRE POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE

- Vu le compte-rendu de Cerema, dans le cadre du programme national des ponts, présentant l'inventaire et la mise à niveau des ponts de la Commune de Stotzheim,
- Vu la délibération du 23 mai 2023, en point divers, par laquelle les Adjoints faisaient le compte rendu de la réunion avec Cerema concernant les travaux à prévoir pour les ponts du village,
- Vu la délibération du 20 juin 2024 par laquelle le Conseil municipal décide d'accepter la proposition d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux des ponts communaux établie par Cerema Grand Est,
- Vu la délibération du 15 mai 2025, en point divers, par laquelle le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'étude effectué par Cerema concernant les travaux à prévoir pour les ponts dans le village et décide de travailler sur le dossier pour les demandes de subvention,
- Vu la délibération du 10 décembre 2025 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser les travaux des ponts communaux, de retenir l'entreprise SETEC DIADÈS, sise 67000 STRASBOURG, pour la maîtrise d'œuvre et de valider le plan de financement prévisionnel,
- Vu la délibération du 1er octobre 2026 par laquelle le Conseil municipal décide de modifier les avant-projets afin que les dimensions actuelles des ponts soient conservées,
- Vu la délibération du 5 novembre 2026, en point divers, par laquelle M. Jean-Michel CROMER, Adjoint, faisait part au Conseil de la consultation effectuée pour la mission d'étude géotechnique,
- Vu l'analyse des offres du maîtrise d'œuvre présenté pour la mission d'étude géotechnique,
- Vu les offres reçues,
- Vu le devis complémentaire pour la maîtrise d'œuvre de l'entreprise SETEC DIADÈS, sise 67000 STRASBOURG,

- Vu le compte rendu de la Commission « Travaux ponts » réunie le 6 novembre pour l'étude de l'analyse du maître d'œuvre et des offres reçues pour cette mission ainsi que le devis complémentaire reçu pour la maîtrise d'œuvre,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir l'offre établie par le ECR Environnement sis 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM, pour la mission d'étude géotechnique, d'un montant HT de 17 422,50 €,
- DÉCIDE de retenir le devis complémentaire pour la maîtrise d'œuvre, établi par l'entreprise SETEC DIADÈS, sise 67000 STRASBOURG, d'un montant HT de 12 000,00 €,
- PRÉCISE que les travaux seront prévus et imputés au Budget Primitif 2026, chapitre 21, et inscrits au Budget Primitif 2027,
- PRÉCISE que le nouvel avant-projet et plan de financement prévisionnel seront présentés au Conseil municipal qui aura lieu en janvier 2027,
- HABILITE la Maire à engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

- M. Jean-Michel CROMER, Adjoint, informe le Conseil que suite à la décision prise ce soir concernant les travaux des ponts, l'entreprise retenue pour la mission d'étude géotechnique interviendra semaine 48 et 49. Un retour sera fait au maître d'œuvre afin de pouvoir avancer rapidement sur le projet et pouvoir approuver le nouvel avant-projet ainsi que le nouveau plan de financement prévisionnel mi-janvier pour pouvoir solliciter la DETR dont la date limite est fixée au 31 janvier 2027.

La séance est levée à 20 h 50

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission le 16 novembre 2026
Extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance

La Maire